

## DES COMMISSIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

La création de ce nouveau conseil municipal va permettre à ses membres de réaffirmer leur participation aux commissions au sein desquelles ils travaillent déjà mais aussi d'opérer à certains changements. Pour l'heure, la commission SIVOM pourrait accueillir deux nouveaux membres et la commission Communication et information s'enrichit d'une nouvelle ressource. Deux conseillers municipaux de la commune nouvelle sont devenus référents auprès du groupe SACPA qui assiste les collectivités dans la gestion des problématiques animales en zone habitée. Un article sera produit lorsque les commissions et l'ensemble de leurs effectifs seront actualisés.

Rappel des 7 commissions en place :

Affaires scolaires, périscolaires et petite enfance,  
Urbanisme, ordures ménagères, assainissement,  
Communication et Information,  
Appel d'offres.

Associations, actions culturelles et sociales,  
Finances, budget, ressources humaines,  
Travaux communaux et gros travaux,



### SONDAGE\_VOTRE AVIS COMPTE

Les membres du conseil municipal proposent de recueillir vos idées relatives **...au nom** que l'on va donner aux habitants de cette commune nouvelle.

Comment va-t-on appeler les habitants de Lasserre-Pradère ?

Vos idées sont également les bienvenues sur **...le logo** qui pourrait représenter cette commune.


Qu'est-ce qui représente cette commune ? Quel(s) élément(s) souhaiteriez-vous voir apparaître au travers de ce logo ? Un élément du patrimoine (comme l'église, le pigeonnier), une ambiance (la place du village avec des gens qui se regroupent)

Merci de vos retours par mail avant le 31 mars 2018 courriel: [mairie.lasserre-pradere@orange.fr](mailto:mairie.lasserre-pradere@orange.fr)

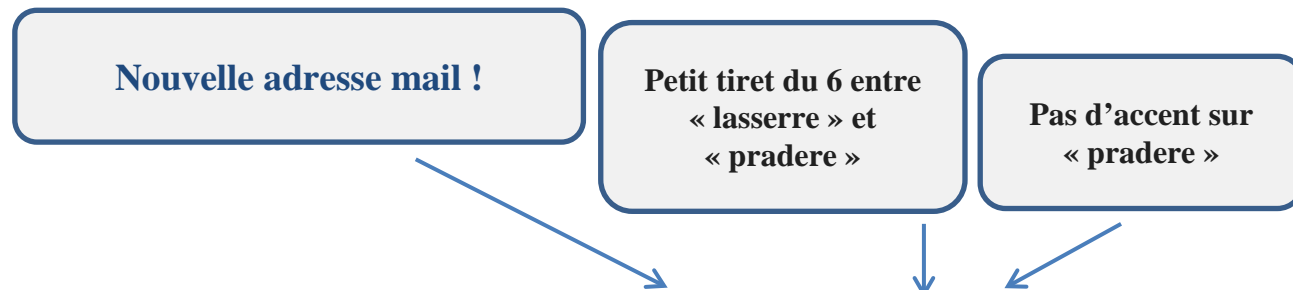
### ...EN COURS

Dans les prochains mois, la commune possèdera une nouvelle interface internet, une nouvelle adresse mail générique, de nouveaux visuels et certainement un nouveau logo fédérateur. Le conseil municipal reviendra vers ses administrés pour les informer sur tous les chantiers que requiert une telle aventure d'intégration. Merci par avance pour votre patience, votre compréhension et votre soutien.

Une page « Numéros utiles / Fonctionnement » est jointe au présent FLASH INFOS permettant ainsi à tous de se repérer rapidement. Un fichier plus complet est d'ores et déjà disponible (téléchargement) sur le site de la mairie sous : <http://www.mairie-lasserre31.fr/fr/vivre-a-lasserre/coordonnees-diverses.html>

 Télécharger le fichier «2018\_N° et contacts utiles.pdf» (202.8 KB)

### ATTENTION ! NOTRE ADRESSE MAIL CHANGE



Mairie de Lasserre-Pradère Tél : 05 61 86 61 46 ...courriel: [mairie.lasserre-pradere@orange.fr](mailto:mairie.lasserre-pradere@orange.fr)

\*\*\* Ne pas jeter sur la voie publique \*\*



## Flash INFOS

Janvier 2018  
Mairie de Lasserre-Pradère, 31530



### EDITO\_ELECTIONS COMMUNE NOUVELLE

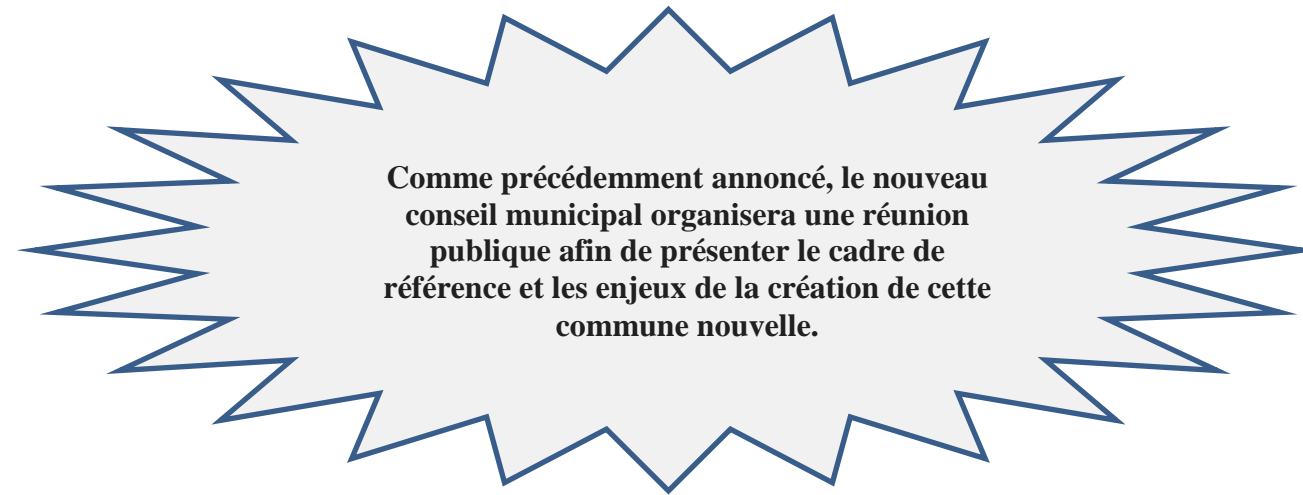
Le jeudi 11 janvier 2018, les conseillers municipaux de la commune nouvelle de Lasserre-Pradère ont élu son maire et ses 4 adjoints. La séance, ouverte par Christian TAUZIN, a précisé que la création d'une commune nouvelle répondait à une procédure spécifique accordée aux communes depuis 2010 et que la démarche dans laquelle s'inscrivaient les communes de Lasserre et de Pradère-Les-Bourguets correspondait, en 8 ans, à une deuxième demande sur le département de la Haute-Garonne. La commune nouvelle compte donc désormais 1426 habitants.

Le maire de la commune nouvelle est Hervé SERNIGUET. A la suite de son élection, ce dernier a vivement remercié les conseillers pour la confiance qu'ils lui accordaient et a rappelé combien le rassemblement de ces deux communes en une seule ainsi que la fusion des deux conseils municipaux en une seule et même équipe lui tenaient à cœur.

### 4 ADJOINTS

1ère adjointe : Valérie PINEL  
2ème adjoint : Victor DE ALMEIDA  
3ème adjointe : Muriel MOREAU  
4ème adjoint : Christian TAUZIN  
Conseillère municipale déléguée au CCAS : Marie-Josée LAGRASSE

### REUNION PUBLIQUE



Comme précédemment annoncé, le nouveau conseil municipal organisera une réunion publique afin de présenter le cadre de référence et les enjeux de la création de cette commune nouvelle.



La réunion publique se tiendra le vendredi 2 février prochain à 18h30 à la salle du temps libre.

## NUMEROS UTILES / FONCTIONNEMENT

Adresse mairie : Mairie de Lasserre-Pradère  
1 place de la Mairie, 31530 LASSERRE-PRADERE  
Tél : 05 61 86 61 46  
[mairie.lasserre-pradere@orange.fr](mailto:mairie.lasserre-pradere@orange.fr)



### Jours et heures d'ouverture au public

accueil du public au 1er étage de la mairie (suivre la flèche « ACCUEIL »)

- du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00,
- ouvert les 2ème et 4ème samedis du mois de 9h00 à 12h00,
- fermé au public le lundi *possibilité de rendez-vous*

### Urbanisme

Le dépôt des dossiers d'urbanisme s'effectue :

- les lundis après-midi de 14h à 18h, les jeudis matin de 9h à 12h,
- ou sur RDV.

### Inscriptions écoles/crèche

- retrait et dépôt du dossier complet en mairie,
- retour du dossier après étude par la commission scolaire à récupérer en mairie.

### CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

36 avenue de Bouconne, 31530 Lasserre-Pradère  à l'espace social de l'ancienne commune de Lasserre  Une permanence est assurée sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.	Pour toute information, vous pouvez contacter le CCAS : par téléphone : au 05 61 86 61 46 par courriel : <a href="mailto:ccas.lasserre@orange.fr">ccas.lasserre@orange.fr</a>  avec bientôt une nouvelle adresse : <a href="mailto:ccas.lasserre-pradere@orange.fr">ccas.lasserre-pradere@orange.fr</a>  Prochaine manifestation : Le « Printemps des aînés », le samedi 09 juin 2018 à 12 heures. <i>Des informations complémentaires seront données ultérieurement.</i>
--	--

### Employés municipaux

Administratif / Secrétaire Générale : Maryse PUJOL

Adjoint administratifs :

- Corinne DARME
- Françoise HINGRAND

Service technique :

- Patrick CENTIS
- Jean-Marie SEGURA
- Eric ZANET

### Autres informations !

#### Carte d'identité et passeport

S'adresser directement à la mairie de L'Isle Jourdain ou Colomiers.  
La mairie de Lasserre-Pradère ne traite plus ces demandes.

#### Encombrants /demande de containers

Téléphoner directement au : 05 34 55 46 10

Pour tout dysfonctionnement constaté sur la commune (éclairage public, fuite d'eau...) s'adresser au secrétariat de la mairie.

## Enfance & Jeunesse

Crèche Mérenvielle	archedesbambins@wanadoo.fr 05 61 06 46 39
RAM (Relais Assistants Maternels)	05 61 85 58 71
Ecole maternelle Accueil des enfants de 8h50 à 12h puis de 14h05 à 16h10 <i>Particularité pour le mercredi : 8h50 à 11h50</i>	Mme Valérie MARQUIER, Directrice 3 rue Maurice ARIBAUT, 31530 Lasserre-Pradère Mail : ce.0312432a@ac-toulouse.fr
Ecole élémentaire Accueil des enfants de 8h40 à 12h10 puis de 14h10 à 15h55 <i>Particularité pour le mercredi : 8h40 à 11h40</i>	Mr Philippe BRUNEL, Directeur 6 allée d'Enbernadet, 31530 Lasserre-Pradère Mail : ce.0312849d@ac-toulouse.fr
Cantine SIVOM	cantines.sivom@orange.fr 05 61 30 03 28
Centre de Loisirs ALAE_Service Animation (SIVOM VALLEE DE LA SAVE)	Guilène RICHER DURTAUT Coordinatrice animation 6 allée d'Enbernadet, 31530 Lasserre-Pradère 05 61 30 03 28 Animationsvds31@orange.fr
Collège Forain François Verdier	Route de la Salvetat, 31490 Léguevin 05 62 13 44 00 pedagogie.ac-toulouse.fr/col-verdier-leguevin
Lycée général et technologique Nelson Mandela	8 rue Maurice Fonvieille, 31820 PIBRAC 05 67 22 40 52

### Autre contact !

Pour tout dépannage sur le réseau électrique ou gaz, ou pour signaler un incident, un danger	Urgence gaz GRDF : 0 800 47 33 33 Urgence électrique ERDF: 0 811 01 02 12
---	--

## SACPA

La municipalité a conventionné avec la société SACPA pour offrir un service de ramassage et de fourrière pour les animaux errants à notre commune. Voici la conduite à tenir lorsque vous trouvez un chien, chat ou furet sur la voie publique :

- Si l'animal présente des signes d'agressivité ou s'il vous effraie, ne cherchez pas à le capturer,
- S'il vous est possible de l'approcher et de l'attacher, regardez s'il porte un collier portant le nom et l'adresse (et peut-être le téléphone de son propriétaire). Dans ce cas seulement, vous pouvez si vous le souhaitez le contacter et faire en sorte de le rendre à son propriétaire. En attendant, essayez de le parquer dans un lieu tranquille et isolé pour éviter tout stress inutile et d'éventuelles morsures ou griffades.

Dans tout autre cas, la SACPA doit être contactée. Elle aura la charge de vérifier l'identification de l'animal et de contacter via la base de données officielles le propriétaire déclaré. Elle assurera également la surveillance sanitaire réglementaire de l'animal le temps de le replacer avec une traçabilité du suivi de l'animal.

Le découvreur doit contacter la mairie de Lasserre-Pradère qui se chargera d'informer la SACPA qui viendra dans le meilleur délai récupérer l'animal pour le conduire dans son établissement.

En dehors des heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez contacter l'un des conseillers municipaux référents pour la commune :

Pascal VERSIGNY : 05 61 06 54 58 ou Cécile DEMBLANS : 06 50 85 32 95.

Il vous sera possible de connaître le devenir de l'animal les jours suivants en contactant le service fourrière de la SACPA : 05 34 46 56 01. Le cas échéant, si l'animal n'a pas de propriétaire, vous pourrez solliciter son adoption auprès de la SACPA qui vous accompagnera dans cette démarche.